



Vente de partitions et d'arrangements musicaux

Par **ivanov34**, le **22/03/2013** à **15:23**

(désolé si je ne suis pas tout à fait dans la bonne rubrique)

Bonjour,

Je suis musicien dans une fanfare et bien souvent il m'arrive d'écrire moi-même nos morceaux, d'adapter des standards connus... je souhaiterais proposer mes services à d'autres fanfares, bandas, harmonies etc...

A ce titre j'ai deux questions :

- Suis-je obligé de créer une société ou une activité ? Ou est-ce qu'une simple déclaration de mes gains aux impôts suffit ?
- Devrais-je payer des droits à la SACEM ?

Dans l'attente de votre réponse, merci beaucoup !

Par **Adonis**, le **26/03/2013** à **22:26**

Bonjour,

Tout dépend du Chiffre d'affaire que vous envisagez. A préciser.

Bien cordialement

Adonis

Par **ivanov34**, le **27/03/2013** à **09:02**

Merci pour la réponse !

Dans le meilleur des cas ça devrait pas me rapporter beaucoup plus que 1000 euros par an je pense.